

# Référent en matière de lutte contre le Harcèlement Sexuel et les agissements Sexistes



1 jour - 7 heures

Code formation : ADHGRH0687

## Objectifs

Définir le rôle du Référent du CSE ou Employeur en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et d'agissements sexistes. Comprendre et définir les notions de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes. Agir et proposer des solutions faces aux différentes situations.

## Participants

Membres du CSE, de la CSSCT. Référent Harcèlement en matière de prévention du harcèlement sexuel et agissements sexistes du CSE. Référent Employeur (entreprises d'au moins 250 salariés). Collaborateurs de la fonction Ressources Humaines.

## Prérequis

Pas de prérequis pour cette formation.

## Pédagogie

La pédagogie est basée sur le principe de la dynamique de groupe avec alternance d'apports théoriques, de phases de réflexion collectives et individuelles, d'exercices, d'études de cas et de mises en situations observées. Formation / Action participative et interactive : les participants sont acteurs de leur formation notamment lors des mises en situation car ils s'appuient sur leurs connaissances, les expériences et mettront en œuvre les nouveaux outils présentés au cours de la session.

## Remarques

Cette formation offre la possibilité d'une journée de retour sur expérience : Cette journée complémentaire favorise l'application pratique des concepts enseignés, garantissant ainsi une mise en œuvre réussie dans votre environnement professionnel. Nos conseillers sont à votre disposition pour plus d'information à ce sujet.

## Certification

## Profil de l'intervenant

Consultant-formateur expert. Suivi des compétences techniques et pédagogiques.

## Moyens techniques

Encadrement complet des stagiaires durant la formation. Espace d'accueil, configuration technique des salles et matériel pédagogique dédié pour les formations en centre. Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique à échéance de la formation.

## Méthodes d'évaluation des acquis

Un contact téléphonique est systématiquement établi avec le stagiaire ou la personne chargée de son inscription afin de définir le positionnement. Si besoin, un questionnaire est adressé pour valider les prérequis en correspondance et obtenir toute précision nécessaire permettant l'adaptation de l'action. Durant la formation, des exercices individuels et collectifs sont proposés pour évaluer et valider les acquis du stagiaire. La feuille d'émargement signée par demi-journée ainsi que l'évaluation des acquis sont adressées avec la facture.

## Programme

# Référent en matière de lutte contre le Harcèlement Sexuel et les agissements Sexistes



1 jour - 7 heures

Code formation : ADHGRH0687

## Le cadre législatif relatif au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes

Définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Contexte juridique (Lois, jurisprudence...) lié au harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Preuve et sanction du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

## Prendre des mesures pour prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Le droit de retrait de la victime et les droits d'alertes du CSE

Le rôle du CSE et du référent CSE et/ou employeur dans la prévention

Le cadre juridique de la prévention

Les différentes mesures possibles pour prévenir le harcèlement sexuel et aux agissements sexistes